

RAPPORT MORAL et BILAN

AG du 10.04.2015

Bilan de l'activité pour l'année 2014/2015

Nous voici de nouveau réunis à notre assemblée générale annuelle et l'ordre du jour comme vous avez pu le lire est assez fourni.

Tout d'abord, je ferai le point sur l'activité écoulée depuis la dernière assemblée générale puis j'évoquerai ce qui nous attend dans le futur et en particulier sur les conséquences que nous aurons à subir en raison de l'agrément de la concession de la zone de mouillage du Caban et sur les contraintes dont notre passe-temps aura à subir.

L'année écoulée s'est donc passée sans problème particulier que ce soit au niveau des vols sur nos bateaux comme ces quelques dernières années. De même nous n'avons pas eu à subir de grosses tempêtes, bien que le littoral continue de s'effriter par l'érosion. Notre petit lieu de stationnement en bordure du champ du littoral risque de n'être qu'un souvenir dans quelque temps.

Au niveau de la pêche, je pense que vous avez tous constaté une quasi-absence de maquereau et c'est assez rare pour le signaler.

Au sujet de la cale d'accès, je crois que rien n'a avancé à ce jour. Rémy vous en dira un peu plus tout à l'heure, car c'est lui qui a repris les rênes de ce dossier avec Joël EQUILBEC. Ils repartent donc de zéro.

Pour le renouvellement de la concession, vous savez tous qu'elle est en cours, en bonne voie. Le dossier dupliqué à 25 exemplaires à la mairie avec l'aide de Rémy, a été remis à la DDTM. Actuellement, il est en examen par la Préfecture maritime qui consulte aussi les autres parties prenantes (environnement, crossma, DRIRE, etc, etc..

En principe cet examen comporte aussi la réunion de la commission nautique locale et nous devrions pouvoir disposer de notre autorisation sous forme d'arrêté inter-préfectoral dans cinq à six mois. C'est-à-dire vers septembre ou octobre selon Mr PISLARD si tout va bien.

La conséquence sera que nous devons nous acquitter de la taxe due pour occupation du domaine public maritime. Cette taxe de 70 € par mouillage représente la somme de 2 520 € que le trésorier devra verser dans le mois suivant la notification qui nous aura été faite.

C'est pourquoi, nous avons décidé au cours de notre dernière réunion de bureau, que le montant de la taxe serait perçu en même temps que le versement de la cotisation annuelle. Cela évite au trésorier de percevoir cette somme, auprès de chaque adhérent, en cours d'année, avec les difficultés à joindre tout le monde et à

percevoir la somme en heure et en temps.

Il faut que chacun comprenne que cette augmentation est due seulement et à cause de cette redevance que nous devons reverser au Trésor. La cotisation due à l'association est inchangée car elle reste à 20 €. Je rappelle que pour 20 € chaque adhérent a un mouillage complet, comprenant, la chaîne-fille, une manille et une bouée de repérage et que ce matériel est remplacé gratuitement par l'association au bout de trois ans pour la chaîne et 5 ans pour la boue de mouillage. Pour mémoire, la manille 10 €, la boue de mouillage 33 € et la chaîne fille 45 € soit l'ensemble à 88 €, soit à quatre ans de cotisation. Donc la cotisation actuelle de 20 € est pleinement justifiée.

Cette cotisation permet aussi d'offrir l'apéritif lors des réunions, de mettre à la masse lors du repas que nous organisons annuellement maintenant et aussi à tous les frais, de courrier, papeterie, timbres etc. Je fais aussi remarquer que les bénévoles ne regardent pas à mettre la main à la poche lorsqu'il le faut dont je passerai les détails. Par exemple, Patrick nous a remplacé des plots et réparé le bout de la digue à la dernière marée avec une mini pelleteuse sans que cela coûte un sou à l'association. Je ne compte pas non plus les frais de carton-bistrot pour les cartes de sociétaire, cartouches d'encre etc pour les besoins de l'association ainsi que les déplacements.

Non cette cotisation est tout à fait raisonnable pour 20 € et nous tous nous en avons profité depuis 1998. J'ai fait un rapide calcul, depuis cette date de 1998, en 17 ans à raison de 70 € par an, nous avons tous épargné 1 190 € chacun. En fait, vous, nous avons pris des habitudes mais en fait nous avons mangé notre pain blanc.

Outre ces conséquences pécuniaires, Cela a aussi des conséquences sur le prêt de huit mouillages, imposées par le futur arrêté.

1. Les mouillages libres devront être disponibles pour un prêt si ce mouillage est inoccupé. Peu importe le consentement de l'adhérent.
2. Les prêts provisoires de mouillages aux non-adhérents ont été revus à la hausse. En effet, on comprendrait mal qu'un non-adhérent paierait moins cher qu'un adhérent en titre. Les tarifs de prêt ont été doublés. Ainsi la semaine passe à 20 €, 2 semaines à 40 €, 3 semaines à 60 € et au-delà : 90 €.

Ces modifications seront apportées en temps voulu, à notre règlement intérieur ainsi que celles qui seront imposées par l'arrêté préfectoral.

Je reviens succinctement sur la journée du caban du 20.07.2014. Tous les participants étaient enchantés de cette journée. Voilà au moins un sujet de satisfaction.

Nous avons eu un temps magnifique et le repas était excellent. Je tiens à remercier l'équipe de Patrick pour cette organisation parfaite mais aussi tous ceux qui ont mis la main à la pâte. J'en profite pour remercier notre reporter de la journée, qui tient à votre disposition, des photos et des petits films sur ce moment.

Enfin, merci à tous les participants.

Cette année, nous avons réussi à obtenir un chapiteau pour les 22 et 23.08..2015 grâce à la ténacité de l'ami Patrick LEGRAND. Nous avons offert à l'association voisine le Douet du Marais, de se joindre à nous.

L'avenir pour notre passe-temps n'est pas très rose car on ne sait ce que les instances qui nous gouvernent vont inventer. Cela va du prélèvement Zéro, au permis de pêche, à l'autorisation de ceci ou de cela, taxe de 20 € par mètre linéaire sur la longueur du bateau, par jour, soit environ 3 000 € par mois pour pouvoir s'amarrer sur bloc ou sur ancre dans les aires de protection marines. C'est effectif en Corse et le parlement a voté ce texte en l'étendant au bon vouloir des collectivités locales sur le reste du littoral français.

Une chose est certaine le bar est limité à trois poissons par jour et par pêcheur selon les derniers échos.

Les recommandations sur la surveillance et l'entretien des mouillages reste d'actualité cette année comme nous le rappelons chaque année, comme nous le rappellerons encore tout à l'heure dans l'ordre du jour.

Nous avons trois adhérents qui nous quittent, il s'agit de Philippe GRISEL dont le bateau est en vente si cela intéresse et de Emmanuel FLAHAUT qui a décidé de rester dans sa Bretagne et de mettre sa maison à Digulleville en vente. Emmanuel nous quitte avec un beau geste envers l'association, car il a versé une dernière cotisation, en raison des services rendus par l'APPC et de l'accueil qu'il a toujours apprécié. Nous déplorons le départ de Louis LETERRIER, notre dévoué et sympathique camarade, qui va rejoindre le port d'Omonville. Je sais bien que le Caban n'a pas de bistrot pour l'instant, mais je pense que c'est pour d'autres raisons que Louis fait ce choix, choix que bien sûr nous respectons. Louis sache bien, que nous avons apprécié ta camaraderie, mais aussi ta rigueur sur la tenue des listes d'attente au sein de notre association, et pour le respect de nos règles. De même, je te remercie de nous avoir représenté auprès de l'ACPML 50 et je sais que parfois c'est un peu « rasant ». Merci à toi.

Nous allons devoir trouver un remplaçant à Louis au conseil d'administration par un volontaire parmi vous et de quelqu'un qui reprendra la charge de la tenue des listes d'attente, mais aussi, pour nous représenter avec Rémy aux réunions de l'ACPML 50. Je ne doute pas que de nombreux volontaires vont se faire connaître.

Avant de nous quitter Louis nous fera une dernière fois le point des actions de l'ACPML 50.

Rémy nous fera le point sur le projet de réfection de la cale du Caban.

Je reviens succinctement sur les sautes d'humeur qui se sont faites entendre après la dernière assemblée générale. Un an s'est écoulé, c'est vrai, mais il

est impossible de laisser dire n'importe quoi.

A ce sujet, j'avais mis mes réflexions sur le site internet du Caban, afin que chacun connaisse mon opinion, mais aussi, pour défendre le travail que font les bénévoles de l'association qui répondent toujours présent.

Pour ceux qui n'ont pas internet, ou qui n'en n'ont pas pris connaissance, je vous relis ces quelques lignes, tout en ajoutant, en préambule, qu'il est toujours possible de m'adresser un petit mail, pour faire part de vos remarques afin que tout à chacun en profite et je tenterai avec le bureau, si possible, d'y apporter une réponse au plus tôt. Cela évitera probablement des commentaires d'estrans ou d'ailleurs, plus ou moins désobligeants, plus ou moins justifiés, mais ressentis comme injustes, par ceux qui les reçoivent et en premier lieu, nous les bénévoles de l'association.

Je rappelle ici à tous, que le but de notre association, tel qu'il figure dans l'article 2 de ses statuts est de "Promouvoir et développer une bonne harmonie entre les plaisanciers occupant le port du Caban à Digulleville etc ..

D'autre part, il faut être conscient que les membres du conseil d'administration sont tous des bénévoles qui se dépensent sans compter, que ce soit en temps, en disponibilité et aussi en moyens pécuniaires sans aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit.

Bien sur, les décisions à prendre ne plaisent peut-être pas à tous, mais il est un point sur lequel il faut être intransigeant, c'est le respect de nos règlements internes et sur l'application de nos décisions prises dans le souci de l'intérêt de la majorité, car l'intérêt particulier doit dans ce cas s'effacer.

Il ne s'agit pas de proscrire toute critique, bien loin de là, au contraire, la critique est nécessaire si elle est constructive. La critique doit dans ce cas être exprimée au grand jour, en assemblée par exemple, c'est fait pour cela, ou bien aussi par l'interpellation d'un ou de vos dirigeants s'il y a urgence, car ils sont là, aussi, pour cela. Mais critiquer pour démolir ou simplement par plaisir est détestable, surtout si cette critique se fait bassement comme un potin de comptoir, en arrière de ceux vers qui elle s'adresse.

Ainsi, ce soir, lors de la rubrique des questions diverses, vous voudrez bien en profiter, si besoin est, pour faire part de vos doléances de toutes sortes. Nous tenterons de vous y répondre pour le mieux.

Je remercie la municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte en nous prêtant cette salle pour nos réunions.

Enfin, après ce tour d'horizon, je terminerai en vous souhaitons une bonne saison avec beaucoup de poissons et de crustacés.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Fin